

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
9 MAI 2023**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 SSI - Entente entraide automatique
 - 5.2 Autorisation - Établissement d'une zone de rencontre neutre à l'hôtel de ville
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Rapport financier 2022 - Rapport de l'auditeur - Beaulieu et Associés CPA inc.
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2023
 - 6.3 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2023
 - 6.4 Autorisation - Acquiescement de l'emprunt restant du Règlement d'emprunt no.383 via le fonds d'administration général
 - 6.5 Autorisation - Acquiescement de la tarification annuelle 2023 du Réseau Biblio
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Avis de motion - Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023
 - 7.2 Projet - Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023
 - 7.3 Avis de motion - Règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.4 Adoption - Projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.5 Avis de motion - Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452
 - 7.6 Adoption - 1er projet de Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Avril 2023
 - 8.2 Autorisation - Renouvellement des mandats des membres du CCU
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Demande de crédit supplémentaire pour le contrat de scellement de fissures 2023
 - 9.2 Autorisation - Contrat de fourniture d'asphalte chaud 2023
 - 9.3 Autorisation - Contrat de plantation d'arbres 2023
 - 9.4 Autorisation - Réparation du camion Ford F-250 2016
 - 9.5 Autorisation - Achat de mobilier et des paniers à rebuts et recyclage pour les parcs et terrains de jeux
 - 9.6 Autorisation - Caractérisation du sol pour l'implantation d'un skate park
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Ballade du 200ième anniversaire des Municipalités

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

- 10.2 Autorisation - Budget d'achat de coroplast et des matériaux nécessaires à l'installation dans le cadre de la promotion des activités du 200ième
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Demande d'aide financière - Club FADOQ
 - 11.2 Demande de don - Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal, tenue le mardi 9 mai 2023 à 20h à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Marie Mercier maire
M. Bertrand Boire conseiller poste #4
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-François Boire conseiller poste #6

2023-05-114 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-115 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Point 6.1 : Dépôt - Rapport financier 2022 - Rapport de l'auditeur - Beaulieu et Associés CPA inc.;
- Point 8.2 : Autorisation - Renouvellement des mandats des membres du CCU;
- Point 10.2 : Autorisation - Budget d'achat de coroplast et des matériaux nécessaires à l'installation dans le cadre de la promotion des activités du 200ième.

Le point suivant a été retiré de l'ordre du jour :

- Point 11.1 : Autorisation - Demande d'aide financière dans le cadre du programme Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05-116 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 avril 2023**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-05-117 SSI - Entente entraide automatique

01. Considérant que suite à la réception d'une correspondance transmise le 10 juin 2021 par le ministre de la Sécurité publique, les municipalités de Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont été informées que le schéma de couverture de risques n'a pu être accepté, car une optimisation des ressources disponibles à l'échelle régionale doit être effectuée ;

02. Considérant que dans cette même correspondance nous avons été informés que l'optimisation des ressources doit être effectuée dans certains secteurs de Saint-Blaise-sur-Richelieu, desservis par le Service de sécurité incendies de Napierville ainsi que dans certains secteurs de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix desservis par le Service de Sécurité incendies de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

03. Considérant que dans cette même correspondance, il a été mentionné qu'afin que l'optimisation des ressources soit considérée optimale, il devra être indiqué dans le schéma de couverture de risques que des entraides automatiques entre les services de sécurité incendie de Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sont en vigueur sur les territoires des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

04. Considérant la volonté des conseils municipaux de signer une entente d'entraide automatique tel qu'exigé pour la conformité du schéma de couverture de risques ;

05. Considérant la Résolution à venir de la Municipalité de Napierville au même effet;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse, madame Chantale Pelletier et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité une entente d'entraide automatique entre les municipalités de Napierville, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin;

D'entériner la Résolution à venir de la Municipalité de Napierville au même effet;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-118 Autorisation - Établissement d'une zone de rencontre neutre à l'hôtel de ville

01. Considérant l'initiative de la Sûreté du Québec d'implanter, au sein des municipalités, des villes et des MRC, des zones de rencontre neutre;

02. Considérant que la zone devrait avoir lieu dans un endroit public, près d'un poste de police, et sera sous enregistrement vidéo en continu, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine;

03. Considérant que le but d'implantation d'une zone de rencontre neutre est de permettre aux citoyens de procéder à la conclusion d'une transaction conclue sur un site de vente en ligne en toute sécurité ou encore de permettre aux parents séparés de s'y échanger la

garde de leurs enfants;

04. Considérant que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite faire partie du projet d'établissement d'une zone neutre à l'hôtel de ville afin d'accroître la sécurité de ses résidents;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'implantation d'une zone de rencontre neutre, munie des caméras de vidéosurveillance continue, à l'hôtel de ville de la municipalité dans le but de diminuer les possibilités de transactions frauduleuses et d'événements violents et ainsi, permettre aux citoyens de procéder à une transaction ou un échange plus sécuritaire;

D'assumer les coûts reliés au projet en question selon les estimations établies ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - Rapport financier 2022 - Rapport de l'auditeur - Beaulieu et Associés CPA inc.

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Avril 2023

2023-05-119 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 30 avril 2023

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 30 avril 2023 au montant de 359 354.55\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-120 Autorisation - Acquittement de l'emprunt restant du Règlement d'emprunt no.383 via le fonds d'administration général

01. Considérant le Règlement d'emprunt no. 383 décrétant un emprunt de 200 000\$ pour l'acquisition d'un camion-échelle;

02. Considérant que la Municipalité devra effectuer un refinancement de l'emprunt restant d'un montant de 7 400\$ au mois de septembre 2023;

03. Considérant que l'emprunt restant est faible et qu'il touche l'ensemble de la population;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de l'emprunt restant d'un montant de 7 400\$ dans le cadre du Règlement no. 383 décrétant un emprunt de 200 000\$ pour l'acquisition d'un camion-échelle par le biais des sommes disponibles aux fonds non affectés du fonds d'administration général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-121 Autorisation - Acquittement de la tarification annuelle 2023 du Réseau Biblio

01. Considérant la correspondance datée du 25 janvier 2023 provenant du Réseau Biblio de la Montérégie concernant la facturation pour la tarification annuelle 2023;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

02. Considérant le taux annuel pour les services établi à 5,04\$ / habitant et la population de la municipalité établie à 2101 habitants;

03. Considérant le montant total annuel pour l'année 2023 établi à 7 941,78\$ taxes en sus pour les services;

04. Considérant la facturation annuelle répartie en 2 versements, dont la facture #2023-11525 de 2 647,26\$, taxes en sus, et une prochaine facture à acquitter au mois d'avril au montant de 5 294,52\$, taxes en sus;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture #2023-11525 ainsi que de la prochaine facture du mois d'avril pour un total de 7 941,78\$, taxes en sus, pour la tarification annuelle des services du Réseau Biblio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2023-05-122 Avis de motion - Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Michel Monette donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023;

Michel Monette dépose également, le projet du Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-123 Projet - Règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no. 533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.533 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou d'autres avantages pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-124 Avis de motion - Règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Gérard Dumesnil donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Gérard Dumesnil dépose également, le projet du Règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-125 Adoption - Projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance du conseil;

02. Considérant le projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.535 modifiant le Règlement no.517 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

De transmettre une copie certifiée conforme du projet de règlement no.535 et de la présente résolution à la M.R.C. Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-126 Avis de motion - Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452;

Martin Van Winden dépose également, le projet du Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-127 Adoption - 1er projet de Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance du conseil;

02. Considérant le 1er projet de Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent projet de règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture de celui-ci;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le 1er projet de Règlement no.536 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no.452;

De transmettre une copie certifiée conforme du projet de règlement no.536 et de la présente résolution à la M.R.C. Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Avril 2023

2023-05-128 Autorisation - Renouvellement des mandats des membres du CCU

01. Considérant que les mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doivent être renouvelés tous les deux ans;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler les mandats des membres actuels du CCU pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2023-05-129 Demande de crédit supplémentaire pour le contrat de scellement de fissures 2023

01. Considérant la quantité de scellement de fissures initialement prévue de 11 000 mètres linéaires pour le secteur du rang Saint-André et rang Double;

02. Considérant les conditions hivernales qui ont fortement endommagé la chaussée du rang des Patriotes Nord, du rang Double et du chemin de la 2e ligne;

03. Considérant qu'il importe de doubler la quantité initialement prévue pour atteindre 22 000 mètres linéaires de scellement de fissures;

04. Considérant que cette option permettrait de protéger la fondation de ces voies de circulation jusqu'à leur réfection;

Il est proposé par M. Bertrand Boire

Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'augmentation de la valeur du contrat de scellement de fissures d'un montant de 15 653.75\$ taxes incluses afin de doubler la surface à traiter;

D'affecter ce montant aux surplus non-affectés;

D'aviser l'entrepreneur de l'augmentation des quantités prévues au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-130 Autorisation - Contrat de fourniture d'asphalte chaud 2023

01. Considérant la liste de prix et les conditions du fournisseur EuroVia pour la saison 2023 dans le cadre du contrat de fourniture d'asphalte chaud;

02. Considérant la recommandation de M. Pierre Viau, adjoint aux Travaux publics, d'octroyer le contrat en question au fournisseur EuroVia pour un montant n'excédant pas 7 588.35\$ taxes incluses selon la liste de prix et les conditions soumises par celui-ci;

03. Considérant que le présent contrat est nécessaire pour faire un entretien minimum de la chaussée;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fourniture d'asphalte chaud 2023 au fournisseur EuroVia pour un montant n'excédant pas 7 588.35\$ taxes incluses selon la liste de prix et les conditions soumises;

De transmettre au fournisseur EuroVia une copie de la présente résolution ainsi que du bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-131 Autorisation - Contrat de plantation d'arbres 2023

01. Considérant qu'un abattage d'arbres morts est prévu dans le parc Louis-Cyr au cours de l'année 2023 et que d'autres arbres seront à abattre au cours des prochaines années;

02. Considérant qu'une plantation d'arbres permettrait de remettre à niveau le parc Louis-Cyr et d'en préserver sa qualité forestière;

03. Considérant la soumission de l'entrepreneur Habitarbre pour un montant maximal de 4 943.93\$ taxes incluses visant la plantation printanière de 20 arbres des essences adaptées à un parc et offrant une meilleure résistance aux maladies existantes;

04. Considérant la recommandation de M. Pierre Viau, adjoint aux Travaux publics, d'octroyer le contrat de plantation d'arbres 2023 à l'entrepreneur Habitarbre;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de plantation printanière d'arbres 2023 à la firme Habitarbre pour un maximum de 4 943.93\$ taxes incluses selon la proposition de l'entrepreneur;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution et du bon de commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-132 Autorisation - Réparation du camion Ford F-250 2016

01. Considérant le besoin de réparation du camion Ford F-250 2016 exprimé par le service des Travaux publics;

02. Considérant l'estimation de 3 371,43\$ taxes incluses soumise par Peintures Serge Beaulieu dans le cadre de la présente dépense;

Il est proposé par M. Michel Monette

Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réparation du camion Ford F-250 2016 pour un total de 3 371,43\$ taxes incluses par l'entrepreneur Peintures Serge Beaulieu selon l'estimation soumise par celui-ci;

De transmettre à l'entrepreneur une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2023-05-133 Autorisation - Achat de mobilier et des paniers à rebuts et recyclage pour les parcs et terrains de jeux

01. Considérant la proposition du service des travaux publics d'installer 2 tables à pique-nique et des poubelles urbaines sur le territoire de la Municipalité, notamment dans les parcs Louis-Cyr et Michel Dumouchel;

02. Considérant la soumission du fournisseur Equiparc d'un total de 7029,57\$ taxes incluses dans le cadre de cette dépense;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat et l'installation des 2 tables à pique-nique et des poubelles urbaines sur le territoire de la Municipalité auprès du fournisseur Equiparc pour un montant de 7029,57\$ taxes incluses;

De transmettre une copie de la présente résolution au fournisseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-134 Autorisation - Caractérisation du sol pour l'implantation d'un skate park

01. Considérant le désir de la municipalité d'installer un skate park derrière l'hôtel de ville;

02. Considérant l'obligation légale incombant à la municipalité de procéder à la caractérisation du sol pour tout voyage de camion comportant de la terre;

03. Considérant la soumission de Labo Montérégie pour un montant maximal de 17 285\$ taxes en sus pour la réalisation d'une étude géotechnique, d'une caractérisation environnementale des sols et du contrôle qualitatif des matériaux;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reporter la présente prise de décision afin d'approfondir certains aspects des travaux à réaliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2023-05-135 Autorisation - Ballade du 200ième anniversaire des Municipalités

01. Considérant que l'année 2023 va connaître le déroulement de plusieurs activités dans le cadre des festivités du 200ième anniversaire des Municipalités de St-Cyprien-de-Napierville et de Napierville;

02. Considérant que les festivités comprendront l'organisation d'une ballade;

03. Considérant la soumission du fournisseur L.B. Production d'un montant de 2 570,45\$ couvrant l'équipement et les services nécessaires dans le cadre de l'activité en question;

04. Considérant la Résolution no.2023-02-052 qui établit la proportion de contribution financière aux dépenses engendrées par la programmation des activités dans le cadre du 200ième anniversaire des Municipalités à 66.7% pour Napierville et à 33.3% pour St-Cyprien-de-Napierville;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant
Appuyé par M. Bertrand Boire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense de 2 570,45\$ pour le compte de L.B. Production pour la fourniture des services et du mobilier dans le cadre de la Ballade du 200ième;

De facturer 66.7% du montant de la facture à Napierville;

D'imputer 33.3% du montant de la facture au budget de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville pour le 200ième;

De transmettre une copie de la présente résolution à Napierville et au fournisseur L.B. Production.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-136 Autorisation - Budget d'achat de coroplast et des matériaux nécessaires à l'installation dans le cadre de la promotion des activités du 200ième

01. Considérant la volonté des membres du conseil d'acquérir des coroplasts pour faire la promotion des activités du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien;

02. Considérant la volonté des membres du conseil de mandater Madame Véronique Labbé dans le cadre de la conception et de la production de ces coroplasts;

03. Considérant que l'installation des coroplasts sur le territoire sera effectuée en régie interne par le personnel des municipalités;

04. Considérant que les membres du conseil souhaitent que le conseil municipal de Napierville entérine cette résolution;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'octroi d'un budget de 6,000\$ taxes incluses à Madame Véronique Labbé pour la conception et la production d'une quarantaine de coroplasts faisant la promotion des différentes activités à l'horaire du 200ième anniversaire des municipalités de Napierville et de St-Cyprien ainsi que pour le matériel nécessaire à l'installation de ceux-ci;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2023-05-137 Demande d'aide financière - Club FADOQ

01. Considérant la correspondance de M. Roger Beaudet, président du Club FADOQ, adressée à M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité, le 19 avril 2023;

02. Considérant que le Club FADOQ sollicite l'aide financière de la part de la municipalité au montant de 250\$ afin de l'aider à organiser un événement d'épluchette de blé d'inde et sandwiches le 25 août prochain au centre communautaire de Napierville;

03. Considérant qu'il s'agit d'une activité pour toute la population de la région dont le but est de démarrer la nouvelle année 2023-2024;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 250\$ au Club FADOQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-138 Demande de don - Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu

01. Considérant une demande de soutien financier reçue de la part du Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu le 20 avril 2023;

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

02. Considérant que les dons contribuent à la continuité et à la prospérité de la mission du Corps de Cadets 2698 et notamment à l'organisation des sorties éducatives et à l'achat du matériel pédagogique pour les cadets;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 100\$ au Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu afin de contribuer à soutenir sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2023-05-139 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Bertrand Boire,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

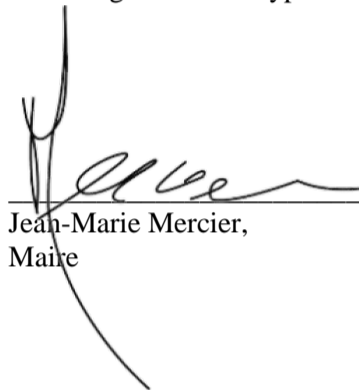
JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ordinaire
TENUE LE Mardi 9 mai 2023 à 20h (**Article 142 du C.M.**)

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi 9 mai 2023 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 12 mai 2023



Jean-Marie Mercier,
Maire